



1106072004

DATE DEPOT :	2011-06-27
NUMERO DE DEPOT :	2011R061106
N° GESTION :	2011B14053
N° SIREN :	533211009
DENOMINATION :	A&R Team
ADRESSE :	66 rue de Miromesnil 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2011/06/10
TYPE D'ACTE :	ACTE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE PRESIDENT

A&R TEAM

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL D : 5 000 EURO
SIEGE : 66 RUE DE M ROMESNIL - PARIS VIII
RCS EN COURS

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

10 juin 2011

Les soussignés,
Monsieur de Coux, souscripteur de 600 actions
Monsieur Denut, souscripteur de 400 actions
Se sont réunis ce jour à fin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ratification des statuts,
Nomination du président,
Candidatures et nominations d'administrateurs,
Pouvoirs et formalités.

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Denut et il a constaté que tous les souscripteurs étaient présents et que l'assemblée pourrait valablement délibérer.
Monsieur Guillaume du Teilhet de Lamothe a été invité
Les points à l'ordre du jour ont été très librement discutés ; ils ont été mis aux voix et tous ont été adoptés à l'unanimité

Résolution n°1

L'assemblée a approuvé et ratifié les statuts fondateurs ; le capital libérable ayant été déposé entre les mains du Crédit mutuel, les actionnaires ont apposé leur signature

Résolution n°2

Monsieur Guillaume du Teilhet de Lamothe ayant fait savoir qu'il accepterait le mandat de président si celui-ci lui était confié, l'assemblée l'a désigné en cette qualité
Il a précisé qu'elle ne faisait l'objet d'aucune interdiction légale ou conventionnelle et accepter.
Il demeure au Fief Basile - Conflans sur Anille (Sarthe).
Il a été sursis à la fixation de sa rémunération.

La séance a ici été momentanément levée ; elle a repris sous la présidence de Monsieur du Teilhet de Lamothe.

Résolution n°3

En application de l'article 12-16 des statuts, un siège d'administrateur a été proposé aux deux actionnaires.
Il a été sursis à ces nominations.

Résolution n°4

L'assemblée a rappelé que le président a tous pouvoirs pour opérer toutes formalités prescrites pour l'application des présentes résolutions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne n'ayant demandé la parole, la séance a été levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal et tous les actionnaires l'ont signé.

En fin acceptation des fonctions de président

Guillaume du Teilhet de Lamothe

[Signature]
A-D

[Signature]
M